

## QUALITE DES EAUX DE CONSOMMATION HUMAINE

Contrôle sanitaire réalisé dans le cadre des articles du Code de la santé publique et du décret n°2007-49 du 11 janvier 2007 relatif à la sécurité sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine

**Unité de gestion : REGIE DES EAUX DE TERRE DE PROVENCE**

**Exploitant : REGIE DES EAUX DE TERRE DE PROVENCE**

Prélèvement et mesures de terrain du 14/12/2021 à 11h51 pour l'ARS et par le laboratoire :  
LABORATOIRE SANTE ENVIRONNEMENT HYGIENE DE LYON (CARSO-LSEHL)

Nom et type d'installation : **LES PALUDS DE NOVES (STATION DE TRAITEMENT-PRODUCTION )**

Type d'eau : ESO A TURB. < 2 SORTIE PRODUCTION

Nom et localisation du point de surveillance :

**SORTIE STATION - NOVES (ROBINET PRELEVEMENT)**

Motif de prélèvement : Contrôle Sanitaire

Type d'analyse : P1

Code point de surveillance : 0000000072 Code installation : 000062 Numéro de prélèvement : 01300240063

### Conclusion sanitaire :

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

Date d'édition : jeudi 23 décembre 2021

Pour le Directeur Général de l'ARS  
et par délégation  
La Responsable du Département Réglementation  
Sécurité et Santé environnementale  
des Bouches du Rhône

Cécile MORCIANO



Affichage obligatoire du présent document dans les deux jours ouvrés suivant la date de réception et conformément à l'article D1321-104 du Code de la Santé Publique.

Mesures de terrain	Résultats	Unité	Références de qualité		Limites de qualités	
			Mini	Maxi	Mini	Maxi
<b>CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL</b>						
Température de l'eau	15,1	°C		25		
<b>EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE</b>						
pH	7,5	unité pH	6,5	9,0		
<b>RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION</b>						
Chlore libre	0,42	mg(Cl <sub>2</sub> )/L				
Chlore total	0,53	mg(Cl <sub>2</sub> )/L				

Analyse laboratoire	Résultats	Unité	Mini	Maxi	Mini	Maxi
<b>CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES</b>						
Aspect (qualitatif)	0	SANS OBJET				
Couleur (qualitatif)	0	SANS OBJET				
Odeur (qualitatif)	0	SANS OBJET				
Saveur (qualitatif)	0	SANS OBJET				
Turbidité néphélométrique NFU	0,11	NFU		2,0		
<b>EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE</b>						
pH	7,38	unité pH	6,5	9,0		
Titre alcalimétrique complet	23,00	°f				
Titre hydrotimétrique	34,39	°f				
<b>MINERALISATION</b>						
Calcium	112,2	mg/L				
Chlorures	22	mg/L		250		
Conductivité à 25°C	691	µS/cm	200	1100		
Magnésium	15,4	mg/L				
Sulfates	110	mg/L		250		
<b>OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES</b>						
Carbone organique total	0,41	mg(C)/L		2		
<b>PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES</b>						
Ammonium (en NH <sub>4</sub> )	<0,05	mg/L		0,1		
Nitrates (en NO <sub>3</sub> )	12	mg/L				50,0
Nitrites (en NO <sub>2</sub> )	<0,02	mg/L				0,1
<b>PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES</b>						
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	<1	n/mL				
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	<1	n/mL				
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1	n/(100mL)		0		
Entérocoques /100ml-MS	<1	n/(100mL)				0
Escherichia coli /100ml - MF	<1	n/(100mL)				0

## QUALITE DES EAUX DE CONSOMMATION HUMAINE

Contrôle sanitaire réalisé dans le cadre des articles du Code de la santé publique et du décret n°2007-49 du 11 janvier 2007 relatif à la sécurité sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine

**Unité de gestion : REGIE DES EAUX DE TERRE DE PROVENCE**

**Exploitant : REGIE DES EAUX DE TERRE DE PROVENCE**

Prélèvement et mesures de terrain du 29/11/2021 à 13h44 pour l'ARS et par le laboratoire :  
LABORATOIRE SANTE ENVIRONNEMENT HYGIENE DE LYON (CARSO-LSEHL)

Nom et type d'installation : **EX SIVOM DURANCE-ALPILLES (UNITE DE DISTRIBUTION )**

Type d'eau : EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE

Nom et localisation du point de surveillance :

**MAIRIE - NOVES (ROBINET SANITAIRE)**

Motif de prélèvement : Contrôle Sanitaire

Type d'analyse : D1

Code point de surveillance : 0000000081 Code installation : 000065 Numéro de prélèvement : 01300239258

### Conclusion sanitaire :

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

Date d'édition : jeudi 09 décembre 2021

Pour le Directeur Général de l'ARS  
et par délégation  
La Responsable du Département Réglementation  
Sécurité et Santé environnementale  
des Bouches du Rhône

Cécile MORCIANO



Affichage obligatoire du présent document dans les deux jours ouvrés suivant la date de réception et conformément à l'article D1321-104 du Code de la Santé Publique.

Mesures de terrain	Résultats	Unité	Références de qualité		Limites de qualités	
			Mini	Maxi	Mini	Maxi
<b>CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL</b>						
Température de l'eau	14,8	°C		25		
<b>EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE</b>						
pH	7,2	unité pH	6,5	9,0		
<b>RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION</b>						
Chlore libre	0,27	mg(Cl <sub>2</sub> )/L				
Chlore total	0,30	mg(Cl <sub>2</sub> )/L				

Analyse laboratoire	Résultats	Unité	Mini	Maxi	Mini	Maxi
<b>CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES</b>						
Aspect (qualitatif)	0	SANS OBJET				
Couleur (qualitatif)	0	SANS OBJET				
Odeur (qualitatif)	0	SANS OBJET				
Saveur (qualitatif)	0	SANS OBJET				
Turbidité néphélobimétrique NFU	<0,1	NFU		2,0		
<b>EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE</b>						
pH	7,47	unité pH	6,5	9,0		
<b>MINERALISATION</b>						
Conductivité à 25°C	681	µS/cm	200	1100		
<b>PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES</b>						
Ammonium (en NH <sub>4</sub> )	<0,05	mg/L		0,1		
<b>PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES</b>						
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	<1	n/mL				
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	<1	n/mL				
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1	n/(100mL)		0		
Entérocoques /100ml-MS	<1	n/(100mL)				0
Escherichia coli /100ml - MF	<1	n/(100mL)				0

## QUALITE DES EAUX DE CONSOMMATION HUMAINE

Contrôle sanitaire réalisé dans le cadre des articles du Code de la santé publique et du décret n°2007-49 du 11 janvier 2007 relatif à la sécurité sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine

**Unité de gestion : REGIE DES EAUX DE TERRE DE PROVENCE**

**Exploitant : REGIE DES EAUX DE TERRE DE PROVENCE**

Prélèvement et mesures de terrain du 21/10/2021 à 11h46 pour l'ARS et par le laboratoire :  
LABORATOIRE SANTE ENVIRONNEMENT HYGIENE DE LYON (CARSO-LSEHL)

Nom et type d'installation : **EX SIVOM DURANCE-ALPILLES (UNITE DE DISTRIBUTION )**

Type d'eau : EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE

Nom et localisation du point de surveillance :

**MAIRIE - NOVES (ROBINET SANITAIRE)**

Motif de prélèvement : Contrôle Sanitaire

Type d'analyse : D1

Code point de surveillance : 0000000081 Code installation : 000065 Numéro de prélèvement : 01300238193

### Conclusion sanitaire :

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

Date d'édition : mardi 26 octobre 2021

Pour le Directeur Général de l'ARS  
et par délégation  
La Responsable du Département Réglementation  
Sécurité et Santé environnementale  
des Bouches du Rhône

Cécile MORCIANO



Affichage obligatoire du présent document dans les deux jours ouvrés suivant la date de réception et conformément à l'article D1321-104 du Code de la Santé Publique.

Mesures de terrain	Résultats	Unité	Références de qualité		Limites de qualités	
			Mini	Maxi	Mini	Maxi
<b>CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL</b>						
Température de l'eau	18,8	°C		25		
<b>EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE</b>						
pH	7,2	unité pH	6,5	9,0		
<b>RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION</b>						
Chlore libre	0,30	mg(Cl <sub>2</sub> )/L				
Chlore total	0,33	mg(Cl <sub>2</sub> )/L				

Analyse laboratoire	Résultats	Unité	Mini	Maxi	Mini	Maxi
<b>CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES</b>						
Aspect (qualitatif)	0	SANS OBJET				
Couleur (qualitatif)	0	SANS OBJET				
Odeur (qualitatif)	0	SANS OBJET				
Saveur (qualitatif)	0	SANS OBJET				
Turbidité néphélobimétrique NFU	<0,1	NFU		2,0		
<b>EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE</b>						
pH	7,42	unité pH	6,5	9,0		
<b>MINERALISATION</b>						
Conductivité à 25°C	704	µS/cm	200	1100		
<b>PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES</b>						
Ammonium (en NH <sub>4</sub> )	<0,05	mg/L		0,1		
<b>PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES</b>						
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	1	n/mL				
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	1	n/mL				
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1	n/(100mL)		0		
Entérocoques /100ml-MS	<1	n/(100mL)				0
Escherichia coli /100ml - MF	<1	n/(100mL)				0

## QUALITE DES EAUX DE CONSOMMATION HUMAINE

Contrôle sanitaire réalisé dans le cadre des articles du Code de la santé publique et du décret n°2007-49 du 11 janvier 2007 relatif à la sécurité sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine

**Unité de gestion : REGIE DES EAUX DE TERRE DE PROVENCE**

**Exploitant : REGIE DES EAUX DE TERRE DE PROVENCE**

Prélèvement et mesures de terrain du 12/05/2021 à 10h06 pour l'ARS et par le laboratoire :  
LABORATOIRE SANTE ENVIRONNEMENT HYGIENE DE LYON (CARSO-LSEHL)

Nom et type d'installation : **EX SIVOM DURANCE-ALPILLES (UNITE DE DISTRIBUTION )**

Type d'eau : EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE

Nom et localisation du point de surveillance :

**GENERIQUE NOVES - NOVES**

Motif de prélèvement :

Type d'analyse : EPCN

Code point de surveillance : 0000005463

Code installation : 000065

Numéro de prélèvement : 01300231982

### Conclusion sanitaire :

L'eau d'alimentation est conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés. Les teneurs en plomb, en cuivre et en nickel ne valent que pour le(s) point(s) d'utilisation où elles ont été respectivement mesurées. Compte tenu de l'influence du réseau de distribution d'eau (réseau intérieur et éventuellement branchement public) sur la dissolution des métaux, ces valeurs ne sont pas représentatives de la qualité de l'eau pour l'ensemble des consommateurs du réseau de distribution.

Date d'édition : jeudi 20 mai 2021

Pour le Directeur Général de l'ARS  
et par délégation  
La Responsable du Département Réglementation  
Sécurité et Santé environnementale  
des Bouches du Rhône

Cécile MORCIANO



Affichage obligatoire du présent document dans les deux jours ouvrés suivant la date de réception et conformément à l'article D1321-104 du Code de la Santé Publique.

Analyse laboratoire	Résultats	Unité	Références de qualité		Limites de qualités	
			Mini	Maxi	Mini	Maxi
<b>OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.</b>						
Cuivre	0,024	mg/L		1		2,0
Nickel	<5	µg/L				20,0
Plomb	<2	µg/L				10,0

## QUALITE DES EAUX DE CONSOMMATION HUMAINE

Contrôle sanitaire réalisé dans le cadre des articles du Code de la santé publique et du décret n°2007-49 du 11 janvier 2007 relatif à la sécurité sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine

**Unité de gestion : REGIE DES EAUX DE TERRE DE PROVENCE**

**Exploitant : REGIE DES EAUX DE TERRE DE PROVENCE**

Prélèvement et mesures de terrain du 04/08/2021 à 13h46 pour l'ARS et par le laboratoire :  
LABORATOIRE SANTE ENVIRONNEMENT HYGIENE DE LYON (CARSO-LSEHL)

Nom et type d'installation : **EX SIVOM DURANCE-ALPILLES (UNITE DE DISTRIBUTION )**

Type d'eau : EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE

Nom et localisation du point de surveillance :

**MAIRIE - NOVES (ROBINET SANITAIRE)**

Motif de prélèvement : Contrôle Sanitaire

Type d'analyse : D1

Code point de surveillance : 0000000081 Code installation : 000065 Numéro de prélèvement : 01300235741

### Conclusion sanitaire :

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

Date d'édition : vendredi 27 août 2021

Pour le Directeur Général de l'ARS  
et par délégation  
La Responsable du Département Réglementation  
Sécurité et Santé environnementale  
des Bouches du Rhône

Cécile MORCIANO



Affichage obligatoire du présent document dans les deux jours ouvrés suivant la date de réception et conformément à l'article D1321-104 du Code de la Santé Publique.

Mesures de terrain	Résultats	Unité	Références de qualité		Limites de qualités	
			Mini	Maxi	Mini	Maxi
<b>CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL</b>						
Température de l'eau	20,9	°C		25		
<b>EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE</b>						
pH	7,2	unité pH	6,5	9,0		
<b>RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION</b>						
Chlore libre	0,29	mg(Cl <sub>2</sub> )/L				
Chlore total	0,33	mg(Cl <sub>2</sub> )/L				

Analyse laboratoire	Résultats	Unité	Mini	Maxi	Mini	Maxi
<b>CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES</b>						
Aspect (qualitatif)	0	SANS OBJET				
Couleur (qualitatif)	0	SANS OBJET				
Odeur (qualitatif)	0	SANS OBJET				
Saveur (qualitatif)	0	SANS OBJET				
Turbidité néphélobimétrique NFU	<0,1	NFU		2,0		
<b>EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE</b>						
pH	7,38	unité pH	6,5	9,0		
<b>MINERALISATION</b>						
Conductivité à 25°C	696	µS/cm	200	1100		
<b>PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES</b>						
Ammonium (en NH <sub>4</sub> )	<0,05	mg/L		0,1		
<b>PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES</b>						
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	<1	n/mL				
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	<1	n/mL				
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1	n/(100mL)		0		
Entérocoques /100ml-MS	<1	n/(100mL)				0
Escherichia coli /100ml - MF	<1	n/(100mL)				0

## QUALITE DES EAUX DE CONSOMMATION HUMAINE

Contrôle sanitaire réalisé dans le cadre des articles du Code de la santé publique et du décret n°2007-49 du 11 janvier 2007 relatif à la sécurité sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine

**Unité de gestion : REGIE DES EAUX DE TERRE DE PROVENCE**

**Exploitant : REGIE DES EAUX DE TERRE DE PROVENCE**

Prélèvement et mesures de terrain du 01/06/2021 à 14h14 pour l'ARS et par le laboratoire :  
LABORATOIRE SANTE ENVIRONNEMENT HYGIENE DE LYON (CARSO-LSEHL)

Nom et type d'installation : **EX SIVOM DURANCE-ALPILLES (UNITE DE DISTRIBUTION )**

Type d'eau : EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE

Nom et localisation du point de surveillance :

**MAIRIE - NOVES (robinet cuisine)**

Motif de prélèvement : Contrôle Sanitaire

Type d'analyse : D1

Code point de surveillance : 0000000081 Code installation : 000065 Numéro de prélèvement : 01300232399

### Conclusion sanitaire :

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

Date d'édition : vendredi 11 juin 2021

Pour le Directeur Général de l'ARS  
et par délégation  
La Responsable du Département Réglementation  
Sécurité et Santé environnementale  
des Bouches du Rhône

Cécile MORCIANO



Affichage obligatoire du présent document dans les deux jours ouvrés suivant la date de réception et conformément à l'article D1321-104 du Code de la Santé Publique.

Mesures de terrain	Résultats	Unité	Références de qualité		Limites de qualités	
			Mini	Maxi	Mini	Maxi
<b>CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL</b>						
Température de l'eau	21,3	°C		25		
<b>EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE</b>						
pH	7,2	unité pH	6,5	9,0		
<b>RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION</b>						
Chlore libre	0,26	mg(Cl <sub>2</sub> )/L				
Chlore total	0,29	mg(Cl <sub>2</sub> )/L				

Analyse laboratoire	Résultats	Unité	Mini	Maxi	Mini	Maxi
<b>CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES</b>						
Aspect (qualitatif)	0	SANS OBJET				
Couleur (qualitatif)	0	SANS OBJET				
Odeur (qualitatif)	0	SANS OBJET				
Saveur (qualitatif)	0	SANS OBJET				
Turbidité néphélobimétrique NFU	<0,1	NFU		2,0		
<b>EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE</b>						
pH	7,42	unité pH	6,5	9,0		
<b>MINERALISATION</b>						
Conductivité à 25°C	687	µS/cm	200	1100		
<b>PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES</b>						
Ammonium (en NH <sub>4</sub> )	<0,05	mg/L		0,1		
<b>PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES</b>						
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	<1	n/mL				
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	<1	n/mL				
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1	n/(100mL)		0		
Entérocoques /100ml-MS	<1	n/(100mL)				0
Escherichia coli /100ml - MF	<1	n/(100mL)				0

## QUALITE DES EAUX DE CONSOMMATION HUMAINE

Contrôle sanitaire réalisé dans le cadre des articles du Code de la santé publique et du décret n°2007-49 du 11 janvier 2007 relatif à la sécurité sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine

**Unité de gestion : REGIE DES EAUX DE TERRE DE PROVENCE**

**Exploitant : REGIE DES EAUX DE TERRE DE PROVENCE**

Prélèvement et mesures de terrain du 12/05/2021 à 10h02 pour l'ARS et par le laboratoire :  
LABORATOIRE SANTE ENVIRONNEMENT HYGIENE DE LYON (CARSO-LSEHL)

Nom et type d'installation : **EX SIVOM DURANCE-ALPILLES (UNITE DE DISTRIBUTION )**

Type d'eau : EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE

Nom et localisation du point de surveillance :

**MAIRIE - NOVES (ROBINET cuisine mairie)**

Motif de prélèvement : Contrôle Sanitaire

Type d'analyse : D1D2

Code point de surveillance : 0000000081 Code installation : 000065 Numéro de prélèvement : 01300232030

### Conclusion sanitaire :

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

Date d'édition : vendredi 28 mai 2021

Pour le Directeur Général de l'ARS  
et par délégation  
La Responsable du Département Réglementation  
Sécurité et Santé environnementale  
des Bouches du Rhône

Cécile MORCIANO



Affichage obligatoire du présent document dans les deux jours ouvrés suivant la date de réception et conformément à l'article D1321-104 du Code de la Santé Publique.

Mesures de terrain	Résultats	Unité	Références de qualité		Limites de qualités	
			Mini	Maxi	Mini	Maxi
<b>CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL</b>						
Température de l'eau	20,0	°C		25		
<b>EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE</b>						
pH	7,2	unité pH	6,5	9,0		
<b>RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION</b>						
Chlore libre	0,20	mg(Cl2)/L				
Chlore total	0,25	mg(Cl2)/L				

Analyse laboratoire	Résultats	Unité	Mini	Maxi	Mini	Maxi
<b>CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES</b>						
Aspect (qualitatif)	0	SANS OBJET				
Couleur (qualitatif)	0	SANS OBJET				
Odeur (qualitatif)	0	SANS OBJET				
Saveur (qualitatif)	0	SANS OBJET				
Turbidité néphélogéométrique NFU	0,14	NFU		2,0		
<b>COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS</b>						
Chlorure de vinyl monomère	0,025	µg/L				1
<b>DIVERS MICROPOLLUANTS ORGANIQUES</b>						
Acrylamide	<0,10	µg/L				0,1
Epichlorohydrine	<0,05	µg/L				0,1
<b>EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE</b>						
pH	7,40	unité pH	6,5	9,0		
<b>FER ET MANGANESE</b>						
Fer total	<10	µg/L		200		
<b>HYDROCARB. POLYCYCLIQUES AROMATIQU</b>						
Benzo(a)pyrène *	<0,0001	µg/L				0,01
Benzo(b)fluoranthène	<0,0005	µg/L				0,10
Benzo(g,h,i)pérylène	<0,00050	µg/L				0,10
Benzo(k)fluoranthène	<0,0005	µg/L				0,10
Hydrocarbures polycycliques aromatiques (4 substances)	<0,0005	µg/L				0,10
Indéno(1,2,3-cd)pyrène	<0,0005	µg/L				0,10
<b>MINERALISATION</b>						
Conductivité à 25°C	691	µS/cm	200	1100		
<b>OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.</b>						
Antimoine	<1	µg/L				5,0
Cadmium	<1	µg/L				5,0
Chrome total	<5	µg/L				50,0
<b>PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES</b>						
Ammonium (en NH4)	<0,05	mg/L		0,1		
Nitrites (en NO2)	<0,02	mg/L				0,5
<b>PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES</b>						
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	<1	n/mL				
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	<1	n/mL				
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1	n/(100mL)		0		
Entérocoques /100ml-MS	<1	n/(100mL)				0
Escherichia coli /100ml - MF	<1	n/(100mL)				0

## QUALITE DES EAUX DE CONSOMMATION HUMAINE

Contrôle sanitaire réalisé dans le cadre des articles du Code de la santé publique et du décret n°2007-49 du 11 janvier 2007 relatif à la sécurité sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine

**Unité de gestion : REGIE DES EAUX DE TERRE DE PROVENCE**

**Exploitant : REGIE DES EAUX DE TERRE DE PROVENCE**

Prélèvement et mesures de terrain du 02/04/2021 à 12h23 pour l'ARS et par le laboratoire :  
LABORATOIRE SANTE ENVIRONNEMENT HYGIENE DE LYON (CARSO-LSEHL)

Nom et type d'installation : **EX SIVOM DURANCE-ALPILLES (UNITE DE DISTRIBUTION )**

Type d'eau : EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE

Nom et localisation du point de surveillance :

**MAIRIE - NOVES (robinet salle de pause)**

Motif de prélèvement : Contrôle Sanitaire

Type d'analyse : D1

Code point de surveillance : 0000000081 Code installation : 000065 Numéro de prélèvement : 01300231181

### Conclusion sanitaire :

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

Date d'édition : jeudi 15 avril 2021

Pour le Directeur Général de l'ARS  
et par délégation  
La Responsable du Département Réglementation  
Sécurité et Santé environnementale  
des Bouches du Rhône

Cécile MORCIANO



Affichage obligatoire du présent document dans les deux jours ouvrés suivant la date de réception et conformément à l'article D1321-104 du Code de la Santé Publique.

Mesures de terrain	Résultats	Unité	Références de qualité		Limites de qualités	
			Mini	Maxi	Mini	Maxi
<b>CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL</b>						
Température de l'eau	16,9	°C		25		
<b>EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE</b>						
pH	7,2	unité pH	6,5	9,0		
<b>RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION</b>						
Chlore libre	0,31	mg(Cl <sub>2</sub> )/L				
Chlore total	0,33	mg(Cl <sub>2</sub> )/L				

Analyse laboratoire	Résultats	Unité	Mini	Maxi	Mini	Maxi
<b>CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES</b>						
Aspect (qualitatif)	0	SANS OBJET				
Couleur (qualitatif)	0	SANS OBJET				
Odeur (qualitatif)	0	SANS OBJET				
Saveur (qualitatif)	0	SANS OBJET				
Turbidité néphélobimétrique NFU	0,11	NFU		2,0		
<b>EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE</b>						
pH	7,35	unité pH	6,5	9,0		
<b>MINERALISATION</b>						
Conductivité à 25°C	692	µS/cm	200	1100		
<b>PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES</b>						
Ammonium (en NH <sub>4</sub> )	<0,05	mg/L		0,1		
<b>PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES</b>						
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	<1	n/mL				
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	<1	n/mL				
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1	n/(100mL)		0		
Entérocoques /100ml-MS	<1	n/(100mL)				0
Escherichia coli /100ml - MF	<1	n/(100mL)				0

## QUALITE DES EAUX DE CONSOMMATION HUMAINE

Contrôle sanitaire réalisé dans le cadre des articles du Code de la santé publique et du décret n°2007-49 du 11 janvier 2007 relatif à la sécurité sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine

**Unité de gestion : REGIE DES EAUX DE TERRE DE PROVENCE**

**Exploitant : REGIE DES EAUX DE TERRE DE PROVENCE**

Prélèvement et mesures de terrain du 12/05/2021 à 11h14 pour l'ARS et par le laboratoire :  
LABORATOIRE SANTE ENVIRONNEMENT HYGIENE DE LYON (CARSO-LSEHL)

Nom et type d'installation : **LES PALUDS DE NOVES (STATION DE TRAITEMENT-PRODUCTION )**

Type d'eau : ESO A TURB. < 2 SORTIE PRODUCTION

Nom et localisation du point de surveillance :

**SORTIE STATION - NOVES (ROBINET PRELEVEMENT)**

Motif de prélèvement : Contrôle Sanitaire

Type d'analyse : P1

Code point de surveillance : 0000000072 Code installation : 000062 Numéro de prélèvement : 01300232029

### Conclusion sanitaire :

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

Date d'édition : vendredi 28 mai 2021

Pour le Directeur Général de l'ARS  
et par délégation  
La Responsable du Département Réglementation  
Sécurité et Santé environnementale  
des Bouches du Rhône

Cécile MORCIANO



Affichage obligatoire du présent document dans les deux jours ouvrés suivant la date de réception et conformément à l'article D1321-104 du Code de la Santé Publique.

Mesures de terrain	Résultats	Unité	Références de qualité		Limites de qualités	
			Mini	Maxi	Mini	Maxi
<b>CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL</b>						
Température de l'eau	15,4	°C		25		
<b>EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE</b>						
pH	7,3	unité pH	6,5	9,0		
<b>RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION</b>						
Chlore libre	0,17	mg(Cl <sub>2</sub> )/L				
Chlore total	0,26	mg(Cl <sub>2</sub> )/L				

Analyse laboratoire	Résultats	Unité	Mini	Maxi	Mini	Maxi
<b>CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES</b>						
Aspect (qualitatif)	0	SANS OBJET				
Couleur (qualitatif)	0	SANS OBJET				
Odeur (qualitatif)	0	SANS OBJET				
Saveur (qualitatif)	0	SANS OBJET				
Turbidité néphélogéométrique NFU	0,18	NFU		2,0		
<b>EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE</b>						
pH	7,34	unité pH	6,5	9,0		
Titre alcalimétrique complet	23,05	°f				
Titre hydrotimétrique	33,82	°f				
<b>MINERALISATION</b>						
Calcium	109,1	mg/L				
Chlorures	22	mg/L		250		
Conductivité à 25°C	698	µS/cm	200	1100		
Magnésium	15,9	mg/L				
Sulfates	110	mg/L		250		
<b>OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES</b>						
Carbone organique total	<0,2	mg(C)/L		2		
<b>PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES</b>						
Ammonium (en NH <sub>4</sub> )	<0,05	mg/L		0,1		
Nitrates (en NO <sub>3</sub> )	13	mg/L				50,0
Nitrites (en NO <sub>2</sub> )	<0,02	mg/L				0,1
<b>PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES</b>						
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	<1	n/mL				
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	<1	n/mL				
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1	n/(100mL)		0		
Entérocoques /100ml-MS	<1	n/(100mL)				0
Escherichia coli /100ml - MF	<1	n/(100mL)				0